

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 9 février 2026 Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 février 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°11_2026	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ Gaëlle MESSINA, Christelle DEROBERT, Marie TROUILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Jérémie COURLET) Céline GEORG (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Aline SIMOES Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Objet : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES CONDUITES DES SOURCES DE LA CHÈVRENERIE ET DES FONTAINES : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR. Il présente toutes les offres reçues par les organismes bancaires.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différentes offres de financement, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir l'offre de La Banque Postale avec les conditions générales version CG-LBP-2025-15 attachées,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A Montant du contrat de prêt : 150 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les travaux de renforcement des conduites des sources de la Chèvrerie et des Fontaines

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2046

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 150 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/04/2026, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,95 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémy COURLET	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT
---	---	---

